

Mémoire sur la stratégie minérale du Québec

Présenté au MRNF dans le cadre de la consultation du Gouvernement
du Québec portant sur
la stratégie minérale du Québec

Octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
INTRODUCTION	2
DÉFI 1 – DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GISEMENTS	5
DÉFI 2 – RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR ET MAXIMISER LES RETOMBÉES	10
DÉFI 3 – ATTIRER ET FORMER LA MAIN-D’OEUVRE	18
DÉFI 4 – PROTÉGER L’ENVIRONNEMENT ET ASSURER UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU	21
DÉFI 5 – ASSOCIER LES RÉGIONS	28
CONCLUSION	33

REMERCIEMENTS

L'Association de l'exploration minière du Québec désire remercier Monsieur le Ministre Claude Béchar, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec de lui avoir permis de formuler ses recommandations pour l'élaboration de la toute première stratégie minérale québécoise.

La direction générale tient à remercier sincèrement le conseil d'administration de l'Association de l'exploration minière du Québec ainsi que tous les membres ayant participé aux différentes étapes d'élaboration de ce mémoire portant sur la stratégie minérale du Québec.

INTRODUCTION

Le Québec est sans contredit **un territoire riche en ressources minérales** et renommé pour sa production de métaux précieux, de métaux usuels et de minéraux industriels. La valeur des expéditions minérales du Québec se chiffre bon an mal an entre 3,5 et 4 milliards de dollars (MRNF, Bilan et faits saillants de l'industrie minière du Québec en 2005). Les investissements en exploration minière et en mise en valeur quant à eux sont en pleine croissance et ils ont dépassé le montant de 250 millions de dollars en 2006 (DV 2007-01) et atteindront probablement 300 millions de dollars en 2007. De plus, à l'échelle canadienne, les ressources naturelles sont devenues le moteur de la prospérité économique canadienne. Ces performances permettent donc au Québec de figurer parmi les territoires les plus productifs au monde et de **briller parmi les meilleurs**.

Le Gouvernement du Québec a récemment publié un document de consultation, intitulé « **Préparer l'avenir du secteur minéral québécois** ». Pour élaborer la toute première stratégie minérale du Québec, le gouvernement a invité tous les citoyens, les groupes intéressés et plus particulièrement les intervenants du secteur minier à donner leurs opinions quant au contenu d'une telle stratégie. Le gouvernement compte déposer cette stratégie d'ici la fin de l'année 2007.

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), qui représente les intervenants œuvrant dans tous les domaines de l'industrie de l'exploration minière du Québec, présente dans ce mémoire ses recommandations sur le contenu d'une future stratégie minérale québécoise.

L'AEMQ considère, comme le gouvernement d'ailleurs, que de nombreux défis doivent être relevés dans le cadre de cette stratégie. L'AEMQ tient à souligner les points suivants sous-jacents à l'élaboration d'une stratégie minérale pour le Québec :

- 1) Reconnaître la **contribution majeure de l'industrie minière** et de sa main-d'œuvre à la prospérité du Québec et **au bénéfice de la société québécoise**;
- 2) Reconnaître **le rôle essentiel de l'exploration pour le développement durable** des ressources minérales du Québec;
- 3) Démontrer que l'exploration minière est une activité économique qui peut être menée de façon **responsable d'un point de vue social et environnemental**;

- 4) Assurer le maintien des dispositions légales et fiscales pour permettre au Québec de rester **l'une des meilleures juridictions au monde où explorer**;
- 5) Assurer l'acquisition de données géoscientifiques à l'échelle du territoire pour favoriser le **développement de nouvelles régions minières**;
- 6) Garantir et favoriser **l'accessibilité aux territoires à fort potentiel minéral** afin de permettre leur mise en valeur;
- 7) Attirer, former et **maintenir une main d'œuvre qualifiée** dans des proportions répondant aux besoins de l'industrie;
- 8) **Impliquer les collectivités** dans le développement des ressources minérales;
- 9) Permettre au Québec d'être un **leader en développement minéral durable** et de briller parmi les meilleurs au monde.

L'AEMQ

L'Association de l'exploration minière du Québec est un organisme à but non lucratif, formé en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies. L'AEMQ représente tous les intervenants œuvrant dans le domaine de l'exploration minière et énergétique au Québec.

L'Association a été fondée en 1975 par la volonté des travailleurs du secteur de l'exploration minière du Québec (prospecteurs, géologues, géophysiciens, entrepreneurs, promoteurs, directeurs d'exploration...) dans le but d'accroître l'intensité de l'exploration et d'appuyer le développement d'un entrepreneuriat minier québécois fort et diversifié.

L'AEMQ regroupe 425 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, etc.) et 100 membres corporatifs (sociétés juniors et majeures d'exploration, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages au diamant, etc.). Elle est dirigée par un conseil d'administration de vingt personnes représentant les différentes composantes de l'exploration minière.

Depuis plus de trente deux ans, l'Association de l'exploration minière du Québec a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts collectifs de ses membres. En favorisant l'élaboration, l'application et la diffusion de pratiques d'avant-garde en exploration, l'AEMQ contribue au développement économique et social de façon durable et responsable.

Processus de consultation et les recommandations de l'AEMQ

Les recommandations formulées dans le présent mémoire sont basées sur les analyses, les réflexions et les consultations effectuées par un sous-groupe de membres du conseil d'administration et de la permanence de l'AEMQ. Le processus de consultation interne qui a mené l'AEMQ à rendre ses recommandations, comprend les activités suivantes:

- ⇒ Mise à jour de notre plan stratégique 2006-2011;
- ⇒ Consultation des membres via notre bulletin;
- ⇒ Conseil d'administration spécial;
- ⇒ Session de « Brainstorming » réunissant une dizaine de membre de l'industrie portant sur les enjeux et stratégies;
- ⇒ Table ronde réunissant près de 50 participants provenant de l'industrie, du gouvernement et des institutions d'enseignements portant sur le thème la relève en exploration minière;
- ⇒ Analyse des autres stratégies minérales existantes;
- ⇒ Rencontres avec divers intervenants du milieu socioéconomique et participation à divers forums concernant l'exploration minière.

Dans son document de consultation, le Gouvernement du Québec présente un portrait de la situation actuelle de l'industrie minière et identifie 5 grands défis à relever. L'AEMQ reprendra cette structure pour présenter ses recommandations dans ce mémoire. On notera toutefois que certaines recommandations se répètent, compte tenu qu'elles permettent de relever plusieurs défis différents.

DÉFI 1 - DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GISEMENTS

Le Québec dispose d'un potentiel minéral exceptionnel, potentiel qui s'est révélé être encore plus élevé depuis la mise à jour de nouveaux gisements sur les territoires peu explorés de la Baie James et du Nunavik. Les roches précambriennes, qui sont mondialement reconnues comme d'excellents réservoirs de substances minérales, occupent la plus vaste partie du territoire du Québec. Ce dernier est donc reconnu mondialement pour son potentiel d'exploration.

Cependant, depuis 20 ans, le nombre de gisements en production au Québec a diminué et les réserves minérales de plusieurs de ces gisements sont relativement faibles. Le taux de découvertes demeure encore très bas et les coûts d'exploration n'ont cessé de croître. Près de 300 millions de dollars seront investis en 2007 sur le territoire québécois et malheureusement les nouvelles découvertes ne pullulent pas. Les tendances générales actuelles nous indiquent également qu'il est fort probable que les prochains gisements seront découverts sur des territoires de plus en plus éloignés des centres urbains et, lorsqu'ils seront découverts plus près des infrastructures existantes, nous les retrouverons à des profondeurs de plus en plus grandes. Ces gisements devront donc posséder des qualités exceptionnelles pour pouvoir être exploités économiquement. Habituellement, les exploitations minières possèdent une durée de vie limitée que seule l'exploration peut réussir à allonger. Malgré tous les efforts d'exploration sur les sites des opérations, peu d'exploitations minières ont une durée de vie qui dépasse 15 ans au Québec.

Outre l'effet d'entraînement relié à une découverte significative, la dynamique de l'exploration minière est fortement influencée par la disponibilité de données géoscientifiques pertinentes et fiables. En effet, celles-ci permettent de générer de nouvelles cibles d'exploration qui vont ensuite stimuler et guider les interventions sur le terrain de tous les intervenants en exploration minière. D'une part, les données techniques demeurent toujours insuffisantes à l'intérieur de certains territoires à potentiel minéral élevé au Québec. D'autre part, l'évolution des technologies rend inévitablement certaines données, jadis jugées satisfaisantes, désuètes. Ces deux points contribuent à une stagnation du taux de découvertes, même dans les régions à fort potentiel minéral. C'est ici que Géologie Québec a un rôle important à jouer en se chargeant de l'acquisition de nouvelles données qui stimuleront les travaux d'exploration et la mise en valeur des ressources minérales.

Au cours des dernières années, on a aussi constaté que d'immenses territoires à fort potentiel minéral, à potentiel inconnu ou encore non évalué ont été soustraits au développement minier pour différentes raisons. La création de nombreux parcs et aires protégées, la préservation de zones à potentiel hydroélectrique, le zonage agricole, l'étalement urbain et de nombreuses autres

contraintes rendent de plus en plus difficile l'accès au territoire et à la ressource et dans certaines régions, la sécurité même des titres miniers est menacée. Pour découvrir de nouveaux gisements, il faut assurer et favoriser l'accessibilité aux territoires à fort potentiel minéral plutôt que de les soustraire à l'exploration ou de restreindre leur accès.

En somme, on ne peut que constater les quelques faits suivants : on ne choisit pas où se retrouvent les mines puisque c'est la nature qui a fait ce choix, que les mines les plus faciles à trouver sont choses du passé et que les prochaines découvertes se feront là où on peut encore explorer. Oui, à titre d'industrie responsable, il faut agir et trouver des moyens pour améliorer notre taux de découverte. Mais encore faut-il que l'on puisse explorer.

RECOMMANDATIONS

Afin d'accroître la découverte et la mise en production de nouveaux gisements au Québec, l'AEMQ recommande :

1) Garantir l'accès à la ressource et limiter les territoires exclus à l'exploration

Le développement du potentiel minéral du Québec ne peut se faire qu'avec l'accès aux territoires où se trouve ce potentiel. Pour cette raison, un titre d'exploration doit garantir l'accès aux ressources. Une proportion de plus en plus importante du territoire du Québec n'est plus accessible à l'exploration et vient restreindre la capacité à trouver de nouveaux gisements. En limitant la proportion des territoires interdits d'exploration, le gouvernement favorisera la réalisation de nouvelles découvertes et le développement économique.

2) Donner au Bureau d'exploration géologique du Québec les ressources, les outils et un financement adéquat

Les ressources minérales appartiennent au Québec. Le Québec doit augmenter les moyens techniques permettant de faire connaître le potentiel de son sous-sol et inciter le secteur privé à explorer et développer le territoire. Le budget actuel de Géologie-Québec et du Bureau de l'exploration minière est de loin insuffisant pour cette mission. Rappelons, que les revenus que perçoit le gouvernement en provenance de l'industrie de l'exploration minière n'ont jamais été aussi élevés.

3) Bonifier les budgets alloués à l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques par la création de partenariats (favoriser les partenariats intergouvernementaux et locaux)

Si le gouvernement provincial n'a pas les ressources financières nécessaires, il devrait se joindre aux autres provinces afin de faire pression au niveau du gouvernement fédéral pour que la Politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada soit réellement mise en application. Cette politique confirme la compétence des provinces sur l'exploitation minière, définit un rôle pour le gouvernement fédéral dans le secteur des minéraux et des métaux, rôle qui est lié aux responsabilités de ce gouvernement et engage ce dernier à former des partenariats avec les parties intéressées pour traiter les dossiers qui sont de son ressort. Le gouvernement du Canada est un partenaire financier et technique de premier plan et se priver de sa contribution amoindrirait de beaucoup le développement minéral du Québec. Le modèle de partenariat entre Géologie Québec et la Commission géologique du Canada dans le cadre du plan cuivre est un exemple à suivre et il donne des résultats très intéressants.

De plus, l'industrie est disponible pour participer à des partenariats pour l'acquisition de connaissances géoscientifiques, comme en fait foi le projet de levé gravimétrique proposé par MISA. Des Partenariats Publics Privés (PPP) pourraient être envisageables assez facilement pour plusieurs levés géophysiques. L'implication des municipalités ou des communautés dans certains types de levés pourrait être également envisagée.

4) Accroître le niveau de connaissance géoscientifique qui est embryonnaire sur plus du tiers du territoire, afin de pouvoir identifier et documenter les zones à haut potentiel minéral

L'acquisition de nouvelles données géoscientifiques couvrant de vastes territoires du nord du Québec peu ou pas explorés est absolument essentielle pour permettre aux sociétés minières d'y développer des projets d'exploration. Sans données de base, les coûts initiaux de l'exploration sont très importants et réduisent la capacité d'intervention des sociétés. Les récentes découvertes de diamants à Renard, de zinc-cuivre à Coulon et d'or à Éléonore démontrent que le potentiel des territoires nordiques est substantiel. Il est intéressant de noter que ces découvertes ont été faites sur des territoires qui n'avaient jamais été couverts par des claims auparavant. De plus, certains secteurs de la province géologique du Grenville mériteraient un second regard, à la lumière des découvertes survenues dans la portion terre-neuvienne du Labrador.

De nouveaux levés géophysiques, géochimiques ou de till devraient être réalisés dans ces secteurs peu explorés où le potentiel minéral est peu connu ou inconnu. Par la suite, des travaux de cartographie devraient être considérés dans les secteurs les plus prometteurs.

5) Stimuler l'exploration dans les camps miniers matures et inactifs

Les récents résultats des travaux d'exploration dans le camp minier de Matagami démontrent sans aucun doute que les « vieux camps miniers » peuvent réserver de belles surprises. L'utilisation plus proactive et ciblée des géologues résidents, une modulation des incitatifs fiscaux ou des montants de travaux statutaires requis pourraient permettre d'accroître l'exploration dans les territoires matures ou inactifs (voir la section de notre mémoire portant sur la compétitivité).

Nous croyons également qu'il faut supporter des organismes tel MISA dans le développement de technologies de pointe favorisant l'exploration en profondeur.

6) Modifier les exigences en travaux dans certains secteurs au sud du 52^e parallèle pour y stimuler l'exploration

L'écart des exigences en travaux suivant les régions du Québec entraîne une disparité importante dans les niveaux d'exploration. De façon paradoxale, les secteurs où les exigences en travaux sont les plus élevées sont les moins explorés. En effet, les travaux exigés au sud du 52^e parallèle sont près de **9 fois plus élevés** qu'au nord du 52^e parallèle. Cette situation empêche, dans plusieurs cas, le développement de projets d'exploration de taille substantielle, entraîne le morcellement des propriétés et, à terme, conduit les sociétés à abandonner leurs propriétés. Une réduction des exigences en travaux permettrait à plus de sociétés de s'impliquer à court et moyen terme et finalement, à investir davantage sur ces territoires. Cette situation concerne notamment la région couverte par la province géologique du Grenville qui est clairement sous explorée.

Le cas de l'Abitibi fait toutefois exception. Dans cette région mature, où de nombreux travaux ont déjà été effectués, de nombreuses données géoscientifiques permettant de guider l'exploration. Il est ainsi possible de passer rapidement à des travaux assez avancés (notamment aux forages) et donc de dépenser assez pour conserver les propriétés.

Cette recommandation est libellée de façon générale. Le MRNF (Secteur mines) et l'industrie devront se consulter pour fixer d'un commun accord, une nouvelle échelle de coût des travaux requis pour le renouvellement des titres miniers dans ces secteurs.

7) Maintenir les mécanismes de consultation existants avec l'industrie lors de la sélection de nouveaux secteurs ou l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques afin de s'assurer que les secteurs ciblés ont un intérêt marqué pour les explorateurs

Les différents mécanismes de consultations établis par le MRNF (Secteur mines) sont appréciés par l'industrie minière en général. Ils demeurent un outil efficace et indispensable pour connaître les priorités et les besoins réels de l'industrie et s'assurer de la pertinence des travaux de Géologie Québec.

DÉFI 2 - RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR ET MAXIMISER LES RETOMBÉES

Depuis plusieurs années déjà, le territoire du Québec se positionne avantageusement comme un lieu à privilégier pour l'exploration minière au Canada et à travers le monde. Ce positionnement concurrentiel d'aujourd'hui est dû à un ensemble de facteurs sociopolitiques, économiques et géoscientifiques favorables. Le diagramme ci-dessous résume les principaux facteurs de risque qui doivent être pris en compte lors du processus de prise de décision visant à choisir une région propice à l'exploration minière et décider d'y investir temps et argent. Ces risques peuvent être analysés selon des volets regroupés selon trois axes : «sociopolitique» (Accès au territoire, législation, réglementation environnementale, accueil), «économique » (main d'œuvre, infrastructure, climat, topographie, localisation) et «géoscientifique » (métallotectes, types de gisements, qualité, quantité).

La réglementation et la fiscalité minière, l'accès au territoire et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sont tous des facteurs qui rendent le Québec attrayant aujourd'hui. Cependant, certains de ces facteurs favorables peuvent changer rapidement et ainsi diminuer l'attrait du Québec comparativement à d'autres régions du globe. Le gouvernement du Québec a un rôle important à jouer pour garder ces conditions gagnantes le plus longtemps possible et ainsi favoriser les investissements en exploration minière sur tout son territoire dans une perspective de développement durable.

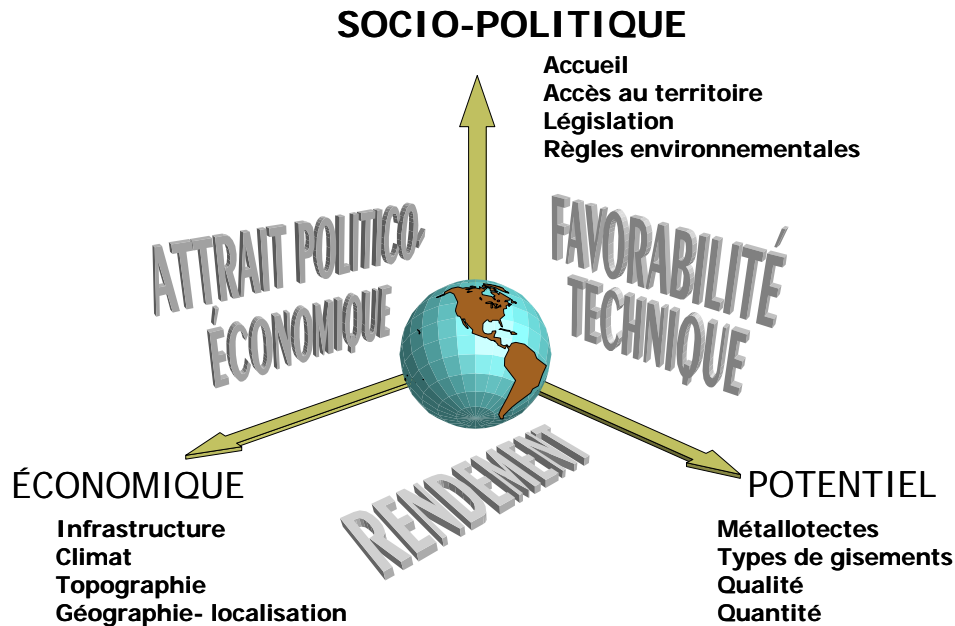


Figure 2.1
Les facteurs de risque en exploration minière

On le voit, le développement des ressources minérales est une activité comportant de nombreux risques. Conséquemment, en vertu des règles de base en matière d'investissement, cette activité doit générer un rendement élevé pour attirer les capitaux nécessaires à son développement. De plus, contrairement à l'exploitation d'autres types de ressources naturelles comme l'eau ou la forêt, il faut consacrer énormément de capitaux au développement même de la ressource minérale avant de pouvoir l'exploiter et ainsi bénéficier des rendements espérés. Risques élevés et forte capitalisation sont donc les caractéristiques de base de notre industrie. Pour participer au développement des ressources minérales, il faut être prêt à prendre des risques et avoir accès à des capitaux importants.

Comme on le constate dans le diagramme ci-dessous, un indice minéralisé sur 5,000 parviendra à être développé jusqu'au stade de l'exploitation minière. Les 4,999 autres indices constitueront des projets qui ne se rendront pas à terme, générant par le fait même des pertes sèches pour les entreprises qui auront pris le risque de tenter de les développer.

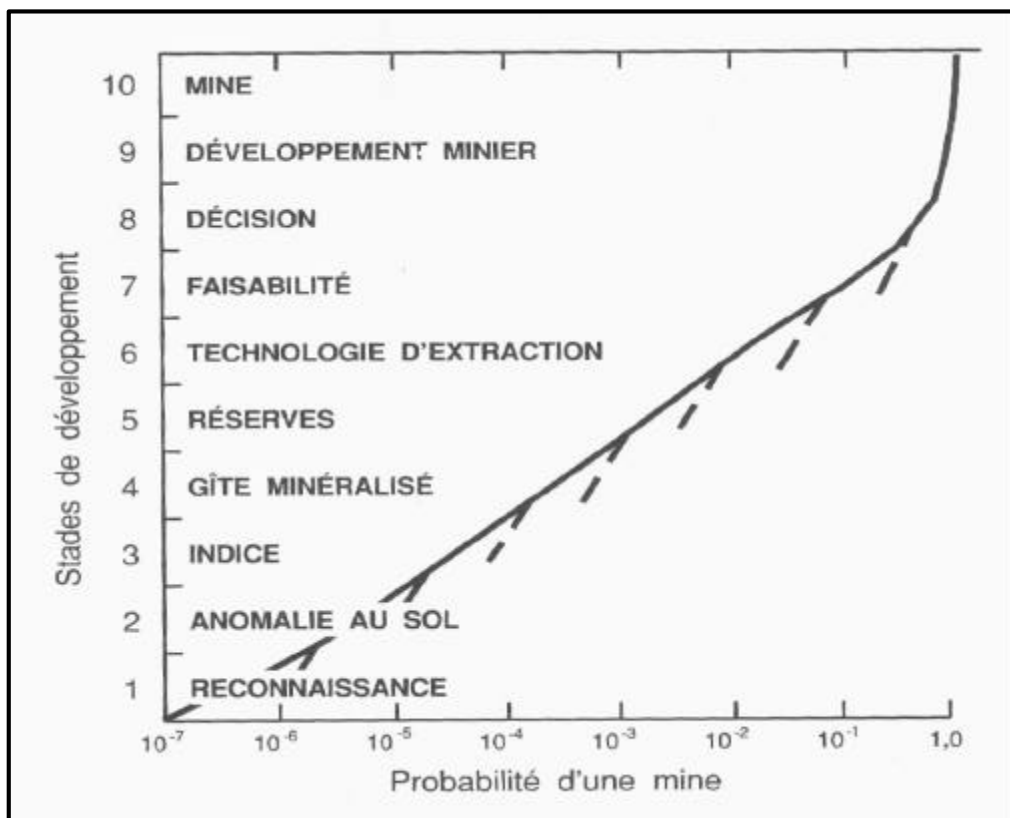


Figure 2.2
Probabilité de mise en exploitation

Ce très haut niveau de risque explique pourquoi la majorité des états modernes confient le développement de leur potentiel minéral au secteur privé. Il faut un esprit d'entrepreneurship à toute épreuve et une abondance de capitaux à risques pour développer l'industrie minière, et particulièrement dans le secteur de l'exploration où le taux de succès est très faible (stades de développement 1 à 5). Évidemment, aucun état ne dispose actuellement de tels capitaux. En effet, quel citoyen québécois accepterait que trois cent millions de dollars de ses impôts soient investis annuellement en exploration minière avec un taux de succès d'un projet sur 5,000, alors que l'état parvient difficilement à entretenir ses infrastructures ou fournir des services de santé à la hauteur des attentes de ses citoyens.

En plus d'un taux de réussite faible, l'exploration minière a vu ses coûts augmenter considérablement depuis quelques décennies. Aujourd'hui, il n'est pas rare d'investir plus d'un demi-million à un million de dollars annuellement sur un seul projet d'exploration. Et puisque les entreprises d'exploration minière n'ont pas de revenus (puisqu'elles ne produisent pas), elles doivent donc constamment puiser dans leur capital pour financer leurs projets. Il faut donc un accès rapide et facile au marché des capitaux.

Le libre-échange et la mondialisation ont de plus favorisé l'ouverture de plusieurs régions du monde à l'exploration et au développement minéral. Le Québec est maintenant en compétition avec le Mexique, l'Argentine ou la Mongolie, des pays où jusqu'à tout récemment, il était pratiquement impossible à des entreprises canadiennes d'investir en exploration minière. Plusieurs sociétés d'exploration minières québécoises exercent maintenant une partie ou la totalité de leurs activités d'exploration à l'extérieur des frontières du Québec, dans des pays où le potentiel de découvertes est très élevé et les coûts d'exploration et d'exploitation sont plus faibles.

Le secteur du développement des ressources minérales est donc trans-frontalier, ses produits sont indifférenciés et la compétition est internationale. Une livre de cuivre ou une once d'or produite au Chili, en Russie ou au Québec se vendra le même prix sur les marchés internationaux. C'est donc au niveau des coûts de production (incluant les coûts d'exploration et de développement) que les entreprises doivent se différencier et maintenir leur compétitivité. Cet exercice est d'autant plus difficile que le secteur des ressources naturelles est extrêmement cyclique. Dans le cas des substances minérales, le fait qu'elles doivent être développées sur une période de plusieurs années avant d'être mises en marché pose aussi un sérieux problème de synchronisme entre l'offre et la demande. La demande en métaux peut fluctuer rapidement alors que l'offre n'a pas cette flexibilité. Les délais entre la découverte d'un nouveau gisement ou de nouvelles réserves et leur mise en production peuvent atteindre jusqu'à 10 ans, période durant laquelle la demande et les prix peuvent évidemment fluctuer défavorablement.

Finalement, l'exploration minière utilise maintenant des technologies d'avant-garde qui sont très coûteuses à développer. Les gisements se découvrent de plus en plus loin géographiquement, à des profondeurs de plus en plus grandes, de sorte que la diminution des coûts d'accès à la ressource ainsi que la recherche et le développement de nouvelles technologies d'exploration, deviendront la clé de la compétitivité du Québec et des succès futurs en terme de découvertes.

RECOMMANDATIONS

Pour maintenir et augmenter la compétitivité dans le secteur de l'exploration minière, l'AEMQ recommande de :

1) Maintenir le régime de financement accréditif

L'exploration minière est une activité risquée où les taux de succès sont faibles. Les coûts d'exploration au Québec sont de plus en plus élevés. Le taux de succès sera toujours très faible. L'utilisation de la fiscalité comme outils de support et de développement du secteur a fait ses preuves. Les entreprises d'exploration n'ayant pas de revenus, la renonciation des dépenses d'exploration en faveur de l'actionnaire permet à ce dernier un rendement après impôts proportionnel aux risques encourus. Sans cet incitatif, de nombreux actionnaires choisiraient d'investir dans d'autres secteurs d'activité, où la relation risque/rendement est plus acceptable.

2) Moduler les incitatifs fiscaux en fonction du niveau d'activité du secteur et des objectifs de développement du gouvernement

La fiscalité est un outil flexible qui peut définitivement être adapté aux conditions économiques en vigueur et aux politiques de développement du gouvernement. Déjà, le gouvernement module son crédit d'impôt relatif aux ressources selon que l'entreprise exploite ou non ou selon le lieu où elle explore. Il serait possible de faire de même avec le régime d'actions accréditives. Cependant, le gouvernement devra s'assurer que ces modifications au régime fiscal n'augmenteront pas trop la bureaucratie ni les coûts de maintien du système.

3) Accès au réseau des Bureaux du Québec à l'étranger pour faire connaître davantage notre industrie

De plus en plus d'entreprises d'exploration minière québécoises se financent sur les marchés européens (Euronext, Frankfurt). L'AEMQ souhaite que le réseau des Bureaux du Québec à l'étranger soit utilisé

pour favoriser l'établissement de liens d'affaires avec les groupes financiers européens. Ce même réseau pourrait également servir de portail pour l'exportation du savoir-faire et des technologies développés au Québec en exploration minière.

4) Poursuivre l'harmonisation en matière de valeurs mobilières

Le régime du « passeport » accélère et simplifie l'accès au marché des capitaux. Il ajoute de nombreuses améliorations administratives et de l'efficacité au processus réglementaire actuel. Le Québec doit poursuivre sa collaboration avec les autres provinces afin que l'harmonisation complète puisse prendre effet le plus rapidement possible pour les prospectus, les dispenses et l'inscription.

5) Supporter les organismes québécois de capital de risque

Une partie du vide laissé par le départ du marché des actions de la Bourse de Montréal vers le TSX (Toronto et Vancouver) a été comblé par la création de sociétés d'investissements dans l'exploration minière. Les sociétés comme Sodemex ou Sidex de même que les fonds à capital de risque comme celui de la FTQ ont permis à de nombreuses compagnies juniors québécoises d'amasser du capital non accreditif, si essentiel au maintien de leurs opérations quotidiennes.

6) Soutenir financièrement l'innovation, les organismes de recherche et de développement

Le Gouvernement du Québec doit reconnaître dans sa stratégie minérale, le rôle et l'importance des organismes de recherche et de développement comme instrument de recherche, de développement et d'innovations pour le secteur de l'exploration minérale comme dans les autres secteurs de notre industrie. Il doit prendre les engagements financiers nécessaires afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur avenir. À défaut d'y investir directement, le gouvernement pourrait permettre que les entreprises d'exploration renoncent à leurs dépenses d'investissement dans des organismes de recherche et développement en faveur de leurs actionnaires : en somme créer un régime accreditif d'investissement dans l'innovation, la recherche et le développement.

7) Soutenir et accélérer le développement d'infrastructures d'accès au territoire

Depuis plusieurs décennies, l'exploration minière a connu un déplacement vers le nord et les récentes découvertes sur le territoire de la Baie James et dans le Nunavik le démontrent clairement. Cependant, les coûts d'exploration, de développement et de mise en production de ces gisements sont énormes et peuvent affecter le rendement de ces investissements et nuire à notre compétitivité. La construction de la route des Otish, le prolongement de certaines routes nordiques et l'entretien permanent de la route Trans-Taïga ne sont que trois exemples d'infrastructures qui seront nécessaires au développement économique des régions éloignées.

De plus, le gouvernement doit sensibiliser les autorités d'Hydro-Québec au fait que le territoire de la Baie James et du nord québécois contient un potentiel de développement minier élevé. Hydro-Québec devrait consulter l'industrie et tenir compte de ce potentiel dans ses plans de développement.

8) Moderniser la définition des frais d'exploration au Canada (FEC) et ajouter d'autres dépenses admissibles

L'exploration minière évolue constamment et cette modernisation entraîne des travaux dont la nature et la spécificité ne pouvaient être prévues il y a quelques années. Les gouvernements (provincial et fédéral) doivent s'assurer d'harmoniser leur définition des frais d'exploration admissibles aux différentes mesures fiscales qu'ils adoptent et d'implanter un mécanisme de mise à jour de ces dépenses qui ne nécessite pas nécessairement des modifications aux lois et règlements qui entraînent des délais inacceptables.

9) Accélérer le processus d'émission de permis

L'exploration minière nécessite des interventions sur le terrain qui doivent, dans certains cas, obtenir l'approbation préalable du MRNF, du MDDEP ou d'autres instances gouvernementales comme les municipalités ou les MRC. Les réductions de personnel qu'ont connues ces ministères ou organisations ont ralenti le processus d'émission des certificats et permis requis pour effectuer certains travaux de terrain, d'autant plus que cette rationalisation est survenue au moment d'un accroissement important des activités d'exploration minière sur le terrain.

10) Majorer le coût des travaux nécessaire au renouvellement des claims après un certain nombre de périodes de renouvellement afin de diminuer le nombre de claims en état de dormance dans des secteurs à fort potentiel

Par le passé, de nombreux claims ont fait l'objet de travaux significatifs d'exploration, de telle sorte que les titulaires détiennent une banque importante de travaux historiques qui leur permet de les renouveler année après année, sans pour autant les explorer activement. Ces claims sont alors reconnus comme étant en état de dormance. Le plus souvent, de tels claims sont localisés à l'intérieur de camps miniers ou de zones à fort potentiel minéral. Malheureusement, cette situation freine l'exploration dans ces zones et retarde ainsi la découverte de nouveaux gisements en ne favorisant pas l'application de nouvelles techniques d'exploration, de nouveaux modèles métallogéniques et de nouvelles connaissances géoscientifiques disponibles. Cette recommandation est libellée de façon générale. Des statistiques sur la dormance des claims aideront à déterminer les modalités techniques d'application de cette mesure. Le MRNF (Secteur mines) et l'industrie devront se consulter pour fixer d'un commun accord une nouvelle échelle de coût des travaux requis pour le renouvellement.

11) Moduler le financement de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) en fonction du niveau d'activité de l'exploration

Reconnue comme un catalyseur en exploration minière sur l'ensemble du territoire du Québec, SOQUEM présente une feuille de route éloquente. En quarante-deux années d'existence, ses travaux d'exploration ont permis la découverte et la mise en production de cinq mines d'or, de cuivre, de niobium et de sel, dont trois sont toujours en opération. Plusieurs filiales d'exploitation sont également issues des activités de SOQUEM, dont la création en 1986 de la multinationale CAMBIOR Inc. qui a été acquise récemment par IAMGOLD. De plus, en 2003, les travaux en partenariat de Ashton Mining of Canada (maintenant Stornoway Diamond Corporation) et SOQUEM ont également mené à la découverte de neuf kimberlites diamantifères dans les monts Otish, ce qui a révélé le potentiel prometteur du Québec pour le diamant et entraîné une importante ruée au jalonnement. L'AEMQ tient donc à souligner que SOQUEM est un intervenant important en exploration et un partenaire apprécié par l'industrie minière québécoise.

Nous recommandons donc le maintien de cette société et que son financement soit augmenté afin qu'elle participe plus activement à l'exploration minière en partenariat avec les autres entreprises lors des périodes creuses de l'industrie.

12) Favoriser au maximum la libre circulation des capitaux

Le potentiel minéral québécois est à la hauteur des immenses capitaux requis pour le développer. Toute barrière à l'entrée des capitaux doit être éliminée. La mobilité des capitaux est une condition de base essentielle afin de s'assurer que les meilleurs projets recueillent toujours tous les capitaux nécessaires à leur développement. Depuis la disparition du marché des actions de la Bourse de Montréal, les entreprises québécoises doivent se financer à l'extérieur du Québec et l'imposition de barrières à la libre circulation des capitaux pourrait s'avérer catastrophique pour nos entreprises.

DÉFI 3 - ATTIRER ET FORMER LA MAIN-D'OEUVRE

Pour découvrir de nouvelles ressources, les développer et s'assurer d'une position concurrentielle sur les marchés internationaux, il faut compter sur la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée. Celle-ci se fait malheureusement de plus en plus rare. Qu'il s'agisse d'exploration ou de tout autre champ d'activités, l'industrie minière aura besoin non seulement de renouveler sa main-d'œuvre, mais également de l'augmenter au cours de la prochaine décennie. Plus que jamais, l'avenir et le succès de toute l'industrie repose sur la présence de sa ressource la plus importante, sa ressource humaine.

Au Québec, la main d'œuvre active dans le secteur minier est en déficit. Ceci malgré le fait qu'on y retrouve des institutions de formation de très haut niveau dans tous les secteurs d'activités de notre industrie et que les conditions d'emploi offertes sont des plus intéressantes. Avec cette problématique, le gouvernement et l'industrie doivent songer à un plan d'action pour attirer et maintenir un taux de main d'œuvre qualifiée dans un contexte où la mobilité et la compétitivité vont s'accroître et profiter aux secteurs d'emploi offrant les meilleures perspectives à court, moyen et long terme.

RECOMMANDATIONS

Pour maintenir, attirer et former la main-d'œuvre dans le secteur de l'exploration minière, l'AEMQ recommande de :

1) Promouvoir et soutenir financièrement les programmes en cours au niveau professionnel, collégial et universitaire ; créer des passerelles entre chacun de ces niveaux

Les programmes universitaires dans le secteur des mines et de la géologie sont sous-financés et les efforts de promotion envers leur clientèle cible sont insuffisants. Il est essentiel que le gouvernement effectue une analyse détaillée de ces programmes et prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer que ces programmes répondent aux besoins de l'industrie. Il est quand même étonnant de constater qu'aucune formation en géologie ou mines au niveau du baccalauréat n'est disponible dans les trois régions minières du Québec. L'AEMQ croit aussi en la création de passerelles entre les DEP, DEC et BAC pour améliorer la qualité de la formation. Nous recommandons également que le gouvernement supporte la recherche et développement universitaire en exploration minière, principalement dans les régions ressources.

2) Sensibiliser les autres ministères « éducation, emploi, développement économique et innovation » à notre défi de relève

Il faut une action concertée des différents ministères afin que l'appariement entre les besoins de l'industrie et l'offre de formation se réalise rapidement. Actuellement, les infrastructures de formation ne suffisent pas à la demande, particulièrement en Abitibi et dans le Nord du Québec.

3) Réinstaurer un cours de géologie générale au CEGEP

Il est essentiel que les jeunes soient initiés aux sciences de la terre et ce dès le niveau secondaire ou le CEGEP. Ce cours a déjà existé et nous sommes persuadés qu'il est aujourd'hui impossible de sensibiliser adéquatement la population à l'environnement sans passer par une connaissance de base sur notre planète.

4) Implanter un programme similaire à celui de « Mining matters » dans les écoles primaires ou secondaires

Ce programme de sensibilisation à la géologie a été développé par le Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) et est diffusé dans les écoles primaires de l'Ontario. Une version française, adaptée au curriculum ontarien et au contexte géologique de cette province, existe déjà. Le PDAC a reçu le mandat de nationaliser ce programme et des sommes d'argent sont disponibles. L'AEMQ songe sérieusement à utiliser le même modèle (soit une fondation) pour supporter l'implantation au Québec de ce projet. Cependant, pour le faire, une collaboration doit s'établir entre le ministère de l'Éducation, celui des Ressources naturelles et l'industrie afin que soient ouvertes les portes des écoles intéressées à y participer.

5) Impliquer les premières nations dans la valorisation du potentiel minéral

Le développement des ressources minérales du Québec passe par les régions nordiques. Actuellement, le secteur minier est encore méconnu dans de nombreuses communautés autochtones. Il est essentiel que le Gouvernement du Québec informe adéquatement ces communautés sur les bénéfiques potentiels du développement minier. De plus, le gouvernement devrait supporter l'offre de services en matière d'éducation et de formation afin que ces communautés participent activement au développement de l'industrie.

6) Cibler le recrutement d'immigrants

L'industrie souffre d'un sérieux problème de main-d'œuvre. En exploration minière, plusieurs entreprises et même le MRNF ont dû faire appel à de la main-d'œuvre étrangère pour répondre à leurs besoins. Même si les inscriptions dans les différents programmes de formation sont maintenant en hausse, les besoins à court terme en exploration minière demeurent et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles doit supporter les démarches des entreprises afin de faciliter l'embauche de cette main-d'œuvre.

7) Mentorat d'étudiants (MRNF, Industrie, Institutions)

L'industrie comme le MRNF doivent poursuivre leurs efforts afin de développer des programmes d'embauche et de stages favorisant l'apprentissage et l'acquisition d'expérience des étudiants intéressés par l'exploration minière.

DÉFI 4 - PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU

L'AEMQ est en plein accord avec le concept de développement durable tel que formulé dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (principe 3). La Déclaration de Rio accorde également à tout être humain le droit à une vie saine et productive (principes 1 et 5). L'AEMQ considère que l'accès aux ressources minérales est une composante essentielle à la qualité de vie des êtres humains.

L'exploration constitue de loin le principal moyen d'assurer aux générations futures un accès à des ressources minérales. Dans une perspective de développement durable, les ressources minérales n'étant pas renouvelables, il faut explorer afin de remplacer les réserves exploitées. L'AEMQ croit donc que pour assurer le développement durable de nos sociétés futures, il ne faut pas restreindre l'exploration minière, mais plutôt l'accroître afin de renouveler les ressources.

Aujourd'hui, environ 6% de la superficie du territoire québécois est sujet à des titres d'exploration et ces titres ne portent que sur le droit exclusif d'explorer le sous-sol. À l'exception des terres publiques libres de droits, il est nécessaire d'obtenir la permission du détenteur des titres fonciers pour accéder au territoire à explorer ou de s'entendre avec les détenteurs d'autres titres (entreprises forestières, détenteurs de baux de villégiature, terres conventionnées...) dans le cas des terres publiques sur lesquelles d'autres droits ont été consentis. En plus des territoires faisant l'objet de différents droits ou titres réels ou immobiliers, le Québec comprend aussi d'autres territoires faisant l'objet de revendications territoriales par les autochtones.

Développement durable, environnement et accès au territoire sont des préoccupations toujours présentes dans nos activités et ce depuis plusieurs années. L'industrie de l'exploration minière a entrepris des actions qui font en sorte que les activités d'exploration peuvent être conduites en harmonie avec les différents occupants dans une perspective de développement durable. Voyons quelques unes de ces actions.

L'excellence environnementale en exploration (e3)

Le projet excellence environnementale en exploration (e3), s'appuyant sur les connaissances de spécialistes de l'environnement en exploration minière qui ont fait leurs preuves, est un guide de références sur les bonnes pratiques à respecter en matière d'exploration. Il permet un accès rapide aux tous derniers développements sur les pratiques de gestion de l'environnement dans le domaine de l'exploration minérale à l'échelle mondiale. Le guide e3 a été développé par le PDAC et cherche à appuyer la gérance environnementale à

l'étape d'exploration du développement minier en favorisant la mise en œuvre de saines pratiques de gestion de l'environnement par la collectivité de l'exploration, ses entrepreneurs et ses sous-entrepreneurs tout en éclairant tous les intervenants dans l'exploration. Le guide est disponible sur Internet et peut être consulté gratuitement par tous les intervenants.

Les fonds Restor-Action Nunavik

Le Fonds Restor-Action Nunavik a été créé par l'industrie de l'exploration minière dans le but de contribuer, en coopération avec le gouvernement provincial et les communautés Inuit locales, à la réhabilitation des sites miniers et d'exploration qui ont été abandonnés au Nord du Québec au siècle dernier.

Les compagnies participantes sont conscientes du fait que les pratiques en matière de réhabilitation des sociétés minières des générations précédentes n'étaient pas conformes aux pratiques modernes et responsables. La nouvelle génération de sociétés d'exploration veut démontrer qu'en plus de s'être dotée de pratiques de gestion environnementale rigoureuses et de responsabilité sociale, elle est capable de gestes concrets pour procéder à la réhabilitation des sites prioritaires sélectionnés et s'assurer du respect des normes environnementales établies pour les travaux en cours et les activités futures. Au moment d'écrire ce mémoire, la contribution des entreprises de notre secteur d'activité s'élève à plus d'un million et demi de dollars et la campagne de levée de fonds se poursuit.

RECOMMANDATIONS

Pour protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse des activités minières dans le milieu, l'AEMQ recommande de :

1) Appuyer et promouvoir les initiatives environnementales proactives des sociétés d'exploration minière et des entreprises de services

Plusieurs compagnies d'exploration québécoises ont démontré leur vision à l'égard de l'environnement et ont développé des initiatives qui font référence. Le Fonds Restor-Action Nunavik et la création du guide e3 démontrent que notre industrie est très sensible à développer de bonnes pratiques de gestion environnementale.

Plusieurs compagnies de service sont également proactives à l'égard de l'environnement. Par exemple, certaines compagnies de forages ont développé des foreuses sur chenilles à faibles impacts

environnementaux. L'utilisation d'un tel équipement en exploration minimise grandement nos interventions en milieu forestier et agricole.

Nous croyons que la promotion de ces initiatives est très importante car elles seront des sources d'inspiration pour tous les intervenants de l'industrie, les incitant ainsi à agir de manière responsable.

2) Promouvoir les bonnes pratiques du guide e3 et maintenir la réglementation environnementale actuelle

Le guide e3 a rapidement connu une renommée dans toute l'industrie, et ce, à l'échelle de la planète. Il est essentiel que tous les intervenants, incluant les différents niveaux de gouvernements, en fassent la promotion et l'intègrent dans leurs façons de faire.

L'AEMQ est d'avis que les équipes d'exploration, de par la nature de leurs travaux, font fonction d'ambassadeurs de la collectivité minière. Il est donc essentiel de bien gérer les impacts sociaux et environnementaux de l'exploration, si minimes soient-ils. Nous croyons également qu'en respectant le guide des bonnes pratiques e3, les sociétés d'exploration amélioreront leur relation avec toute collectivité locale en plus de réduire, voire éliminer, le besoin de médiation.

Selon les statistiques gouvernementales compilées au printemps 2007, en 3 ans, seulement 11 constats d'infraction sur 1167 ont été donnés à des sociétés d'exploration minière par les agents du MRNF en ce qui concerne les règles d'intervention en milieu forestier. Ces statistiques indiquent donc que 99 % des infractions sont commises par d'autres utilisateurs du territoire. Ceci démontre clairement que ces entreprises sont soucieuses des modalités d'intervention en milieu forestier. Nous croyons que cette réglementation est adéquate.

Le Québec dispose d'une réglementation environnementale sévère, mais ces règles sont claires et généralement acceptables pour l'industrie minière. Pour maintenir sa position de chef de file, le Québec doit maintenir un niveau de réglementation environnementale clair, applicable et compétitif permettant d'assurer la protection de l'environnement.

3) Régler les revendications territoriales des premières nations

Le gouvernement doit demeurer un acteur de premier plan sur la question des revendications liées au territoire et assurer pleinement son devoir de consultation et d'accommodement auprès des communautés

autochtones du Québec. Le gouvernement doit se montrer proactif dans le règlement des différentes revendications territoriales.

A l'égard des sociétés d'exploration, le gouvernement doit également promouvoir les règles et les pratiques particulières à suivre dans les territoires autochtones.

En accordant des titres miniers, le gouvernement confère des droits aux sociétés d'exploration et aux sociétés minières. Les travaux d'exploration, de mise en valeur et éventuellement d'exploitation minière doivent pouvoir être entrepris et menés à terme suivant les dispositions des lois en vigueur.

L'AEMQ se pose également de sérieuses questions à propos de l'implantation d'aires protégées dans le nord québécois sur des terres de catégorie III, et ce en contravention même avec la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui réserve ces territoires au développement.

4) Privilégier l'exploration minière dans des zones désignées comme favorables

Le Gouvernement du Québec a pris une orientation claire en 2002 avec la création d'un réseau d'aires protégées qui devrait totaliser 8 % du territoire sous peu. Cette orientation s'inscrit dans le cadre des interventions prioritaires du Gouvernement en lien avec le Plan de développement durable et la Stratégie québécoise sur les aires protégées. L'AEMQ partage entièrement les objectifs du gouvernement du Québec en matière de développement durable et reconnaît l'importance de protéger le plus rapidement possible une partie de son territoire à l'intention des générations futures.

Au même titre que les gouvernements créent des aires destinées à protéger la biodiversité ou protègent des terres à des fins de développement agricole, l'AEMQ recommande pour les générations futures de protéger les aires à potentiel minéral élevé afin de garantir l'accès éventuel à ces ressources pour le bien de toutes les collectivités. Créer des aires protégées dans des régions au contexte géologique favorable, c'est agir à l'encontre même du développement durable des ressources minérales.

5) Définir une stratégie cohérente en matière de sélection et de gestion des aires protégées

L'application du développement durable dans un contexte d'utilisation du territoire exige de faire des choix appropriés parmi les objectifs de conservation, de développement et de société. Les gouvernements doivent définir et s'appuyer sur une stratégie cohérente à long terme qui aura reçu l'appui de l'ensemble des collectivités. Nous sommes d'avis que les régions ressources, et plus particulièrement les régions minières, n'ont pas été suffisamment informées et consultées sur les conséquences économiques et sociales de la création de certaines aires protégées.

Toutes les décisions comportent des répercussions et un certain niveau de risque. Tout risque potentiel doit être pris en connaissance de cause et doit être évalué avec l'appui des collectivités qui sont directement ou potentiellement touchées. Actuellement, des centaines de milliers d'hectares de territoires sont soustraits à l'exploration minière au Québec. Dans certains territoires soustraits, il nous apparaît évident qu'une analyse des coûts et bénéfices complètes avant leur mise en place aurait dû être effectuée. Faut-il rappeler que la mine Horne à Noranda ne couvrait qu'approximativement un seul titre minier d'une quarantaine d'acres et recelait pas moins de 2,6 milliards de livres de cuivre, 314 tonnes d'or et plus d'un million de kilos d'argent, valant ainsi plus de 20 milliards de dollars.

Nous proposons donc qu'avant de soustraire à jamais un territoire à l'exploration minière, les gouvernements complètent des études techniques exhaustives du potentiel minéral du territoire ciblé. De telles études devraient même comprendre des travaux d'exploration géologique de terrain si nécessaire. Le potentiel minéral du Québec est loin d'avoir été pleinement évalué. La connaissance géoscientifique est embryonnaire sur plus du tiers du territoire notamment dans la moitié nord de la province.

6) Créer un processus de gestion des conflits d'usage plus efficace et équitable

Nous recommandons que dans les territoires propices à l'exploration minière, le gouvernement mette en place ou encore supporte la création de mécanismes de consultation ou de médiation destinés à minimiser les conflits qui pourraient survenir entre les autres utilisateurs et détenteurs de droits sur ces territoires.

Actuellement, la Loi sur les mines au Québec accorde au détenteur d'un claim le droit aux ressources minérales qu'il contient, mais le Code civil permet aux détenteurs des droits de surface d'interdire l'accès à tout explorateur. Et le seul mécanisme prévu dans la Loi pour régler ce conflit est l'expropriation. L'Association de l'exploration minière du Québec propose aux gouvernements de s'inspirer du modèle du *Yukon Surface Rights Board* afin de créer des organismes de médiation et de règlement de conflits d'usages du territoire.

7) Soustraire les activités reliées à l'exploration minière du projet de tarification relative aux demandes d'autorisations

Bien que l'application du principe utilisateur-payeur par le gouvernement du Québec résulte de sa préoccupation d'être le plus équitable possible envers les demandeurs d'autorisation et l'ensemble des contribuables, il faut considérer la nature des activités d'exploration minière qui sont de fait des activités de recherche et développement (R&D). En effet, l'objectif des activités d'exploration est d'améliorer les connaissances scientifiques du sous-sol québécois de façon à permettre la découverte de gisements miniers qui pourraient éventuellement être exploités au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise. L'exploration minière est une activité qui ne génère directement aucun revenu pour les entreprises et ce, en dépit des coûts importants s'y rattachant (sondages, études préliminaires, recherches, expériences hors d'usine, travaux de reconnaissance aérienne ou terrestre, forages, études ou relevés techniques préalables, etc.). Et on l'a vu précédemment, le taux d'échec est très élevé.

Sachant qu'il est impératif de poursuivre la mise en valeur du potentiel minier du Québec, le gouvernement, reconnaissant déjà au sein de la législation environnementale en vigueur la différence entre l'exploration minière et les autres projets miniers, se doit de soutenir la recherche et le développement minier du Québec en exemptant toutes activités reliées à l'exploration minière de toutes tarifications relatives aux demandes d'autorisations. De cette façon, le Gouvernement maintiendra ses efforts afin de mettre en valeur le potentiel minier du Québec en y créant un contexte favorable à l'investissement.

8) Soustraire le secteur de l'exploration minière des mesures de compensations financières exigées dans le cadre de projets réalisés en partie au sein des tourbières dans le nord du Québec

Afin de ne pas freiner l'exploration et le développement des ressources minérales dans le nord du Québec, l'AEMQ recommande de modifier la réglementation proposée, concernant les demandes d'autorisations des projets dans les milieux humides afin que soient exclues du processus, toutes les tourbières situées au nord du 49^e parallèle puisque leurs caractéristiques (abondance, homogénéité, niveau de perturbation) ne correspondent pas à celles des tourbières méridionales.

Il importe de noter que l'AEMQ supporte la protection des tourbières et, de façon générale, la création d'aires protégées. Dans les régions où les tourbières sont peu perturbées et où elles constituent une large part du paysage, il est possible de sélectionner les sites les plus intéressants d'un point de vue écologique et social et de les conserver dans leur intégralité, sur la base d'informations scientifiques colligées par les autorités gouvernementales en matière d'environnement.

Dans le contexte actuel, il apparaît définitivement nécessaire de mettre en valeur l'exceptionnel potentiel minier du Québec. Des mesures de compensation exigées dans le cadre de projets réalisés en partie au sein des tourbières pourraient constituer un frein au développement économique du Nord québécois et ce, tout particulièrement en ce qui a trait aux projets miniers pour lesquels les infrastructures utiliseront nécessairement des portions d'espaces couverts par les tourbières boréales étant donné leur abondance dans la région (51-75 % du paysage). L'absence d'un cadre, au sein duquel l'élaboration des mesures de compensation est régie, accroît l'incertitude et le risque liés aux investissements. C'est pourquoi le Gouvernement du Québec se doit de continuer d'apporter son soutien à l'exploration et au développement minier du Québec en créant et en soutenant un contexte favorable à l'investissement.

DÉFI 5- ASSOCIER LES RÉGIONS

Les amendements de 1982 à la Constitution reconnaissent explicitement le droit constitutionnel des provinces de gérer le développement de leurs ressources naturelles non renouvelables, leurs ressources forestières et leur énergie électrique (section 92A).

En vertu de 92A(1), la législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans les domaines suivants :

- a. prospection des ressources naturelles non renouvelables de la province;
- b. exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles non renouvelables

D'ailleurs, l'article 3 de la Loi sur les mines mentionne que « le droit aux substances minérales, sauf celles de la couche arable, fait partie du domaine de l'État ». Jusqu'à ce que la Cour suprême en décide autrement, nulle région ou groupe ne peut revendiquer la propriété des ressources minérales, ni même la gestion de ces ressources car elles appartiennent à l'ensemble des québécois.

Ce sont donc les lois en vigueur au Québec qui déterminent le mode de propriété, de développement et de gestion des ressources minérales. Et ces lois prévoient que quiconque peut obtenir le droit exclusif de rechercher des ressources minérales et éventuellement les développer, s'il satisfait les conditions prévues dans la loi. Tout citoyen, quel qu'il soit, peut donc obtenir un titre minier sur une parcelle du territoire québécois et par le fait même y exercer son droit exclusif d'y rechercher des substances minérales et éventuellement de les exploiter. Qu'il soit prospecteur, géologue ou simple citoyen, la Loi donne la même chance à tous. C'est ce qu'on appelle le « free mining ».

Le concept du « free mining » n'est pas unique au Québec. La majorité des nations développées accorde à tous leurs citoyens la possibilité de développer le potentiel minéral de leur territoire. Tel que nous l'avons démontré ailleurs dans notre mémoire, le risque élevé d'insuccès en exploration minière et les énormes capitaux requis pour faire du développement minéral expliquent pourquoi les gouvernements confient le développement du potentiel minéral au secteur privé. Il faut un esprit d'entrepreneurship à toute épreuve et une abondance de capitaux à risques pour développer l'industrie minérale, et particulièrement le secteur de l'exploration.

Aujourd'hui, le gros du potentiel minier québécois se retrouve dans trois régions particulièrement privilégiées : la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord du Québec. Et lorsqu'on analyse l'histoire récente de ces régions, on constate

facilement qu'elles ont grandement profité et profitent encore amplement du développement du potentiel minéral de leur territoire. Jusqu'à la découverte des premiers indices aurifères et cuprifères dans la région de Rouyn-Noranda, l'économie de l'Abitibi se résumait à une agriculture de subsistance. Jusqu'à la mise en exploitation des mines de fer et de titane, la Côte Nord était en fait constituée d'un chapelet de petits ports de pêche étalés le long de la rive nord du St-Laurent. L'arrivée de l'industrie minière a favorisé la création d'infrastructures économiques, sociales et culturelles, la venue d'une population d'entrepreneurs et de travailleurs éduqués qui ont réussi à créer une richesse collective impressionnante. Et le phénomène se poursuit encore aujourd'hui : en pleine crise forestière, l'économie des régions minières atteint presque le point de surchauffe, la main-d'œuvre s'y fait rare, malgré des salaires parmi les plus élevés au pays.

La Baie James et le Nord du Québec vivent actuellement ce que d'autres régions minières du Québec ont connu au siècle dernier. Il est impératif que les nations autochtones qui habitent ces territoires participent activement et pleinement au développement du potentiel minier. On ne peut pas jouir pleinement des bénéfices de ces développements si dans un premier temps on n'y investit pas. Il est primordial que les nations autochtones acquièrent le plus rapidement possible les connaissances nécessaires pour explorer et exploiter les ressources du territoire qu'elles habitent. Il n'y a pas suffisamment d'entreprises d'exploration minière détenues par les communautés autochtones et trop peu de gens dans ces communautés sont familiers avec les rouages de l'investissement minier. Un potentiel minier qui n'est pas développé n'a aucune valeur et pour développer ce potentiel, il faut évidemment acquérir les droits nécessaires et explorer le territoire sans relâche. Le sous-sol appartient à l'ensemble des québécois et tous les québécois doivent profiter de son développement.

RECOMMANDATIONS

Pour permettre aux régions et aux communautés qui les habitent de profiter pleinement du développement du potentiel minier de leur territoire, l'AEMQ recommande de :

1) Favoriser la création et/ou la capitalisation de fonds d'investissements régionaux et autochtones

Pour bénéficier davantage des retombées du développement minier ou de toute opportunité d'affaires dans ce secteur, les régions ressources et communautés autochtones devraient se doter de fonds d'investissement locaux, capitalisés par l'épargne de leurs propres citoyens. Le développement minier rapporte à ceux qui y investissent et de tels fonds

permettraient aux habitants des régions et communautés autochtones de participer davantage au développement de leurs ressources minérales et aux bénéfices financiers qui s'y rattachent. Ces fonds pourraient aussi se doter d'une politique d'investissement qui privilégie davantage les intérêts locaux. Ils pourraient aussi servir à capitaliser adéquatement des entreprises locales, qu'elles soient allochtones ou autochtones.

2) Réserver les territoires à fort potentiel minéral à des fins de développement minier

Le Québec a protégé ses terres agricoles. Il doit faire de même avec les territoires à haut potentiel minéral. Les régions minières en dépendent, au même titre que les régions agricoles dépendent de leurs terres arables. Il est inadmissible actuellement que le MDDEP supporte la création d'aires protégées dans des métallotectes comme la faille Cadillac, la Fosse du Labrador ou celle de l'Ungava.

3) Soustraire du mandat des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire celui de planifier le développement des ressources minérales

Nous avons démontré précédemment que les ressources minérales nécessitent d'importants capitaux pour être développées. Les Commissions régionales ne disposent d'aucun capital. Comment peuvent-elles avoir le mandat de mettre en place des plans de développement des ressources minérales? Comment ces commissions vont pouvoir influencer les marchés des capitaux, les investisseurs privés et institutionnels? Nous nous interrogeons sérieusement sur la nature du mandat qui est donné à ces commissions et sur leur capacité à réussir un tel exercice, à l'échelle régionale.

Dans une société avancée, basée sur la libre entreprise, les sociétés minières sont les mieux habilitées à développer le potentiel minéral là où les chances apparaissent les meilleures. Il est imprudent de confier un mandat de planification du développement des ressources minérales à des organismes qui agiront en fonction de contraintes locales, sans lien avec la réalité économique et le savoir-faire du secteur minier.

4) D'accroître la disponibilité des programmes de formation en géologie et mines dans les régions ressources

Pour participer au développement minéral de leur territoire et profiter de ce dernier, les résidents peuvent y investir ou encore y travailler. Le développement dépend donc du capital et de la main-d'œuvre.

Les besoins en main-d'œuvre ont considérablement évolués au fur et à mesure que la technologie et la mécanisation se sont implantées dans l'industrie. Cependant, la formation de niveau universitaire en sciences et génie n'est toujours pas disponible dans les trois régions du Québec à fort potentiel minéral. Les jeunes doivent donc s'expatrier, ce qui constitue une barrière à l'entrée tout en augmentant les coûts de formation. Il est essentiel que les habitants des régions à fort potentiel minéral puissent bénéficier sur place de la formation qui leur permettrait de participer pleinement au développement minéral de leur territoire. L'AEMO recommande d'étudier les possibilités de mise en place de programmes de première année de formation universitaire en géologie et en génie minier en régime d'enseignement coopératif.

5) Supporter financièrement les régions qui ont choisi le secteur minier dans la démarche ACCORD

Les trois régions à fort potentiel minéral ont toutes trois choisi, dans le cadre de la démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), de développer leur secteur minier. Il est essentiel que tous les ministères concernés par la démarche apportent leur support au développement de ces créneaux d'excellence miniers. Jusqu'à maintenant, le MRNF s'est montré très discret dans son implication financière, si on la compare à d'autres ministères.

6) De résister aux demandes de certaines régions ou communautés de hausser les droits et redevances exigés du secteur miniers afin de leur transférer ces sommes

Les ressources minérales appartiennent à l'ensemble des québécois. Dans sa grande sagesse, le gouvernement du Québec a choisi, comme la majorité des autres gouvernements de la planète, d'adopter la règle du « free mining » et ainsi permettre à quiconque au Québec de pouvoir développer le potentiel minéral de la province. Les régions n'ont donc pas à percevoir des droits et redevances sur des ressources naturelles puisqu'elles ne leur appartiennent pas.

Par contre, notre association ne s'oppose pas au transfert par le gouvernement des droits/redevances qu'il perçoit actuellement puisqu'il s'agit là d'une prérogative gouvernementale. Un tel transfert en faveur des nations autochtones est d'ailleurs prévu dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Paix des braves.

Nous souhaitons cependant que ces sommes ne servent pas à créer, financer ou supporter d'autres paliers ou structures régionales ou locales de gouvernement, mais qu'elles soient réellement investies dans le développement économique, et plus particulièrement celui du secteur minier. Enfin, le gouvernement ne devra pas justifier la diminution des ressources financières du MRNF sous prétexte qu'il a transféré les revenus provenant du secteur minier aux régions.

CONCLUSION

L'analyse de la situation réalisée par l'AEMQ au sujet de l'exploration minière démontre que le Québec peut compter sur une industrie de l'exploration dynamique et performante mais perfectible. Le succès de l'implantation d'une stratégie minérale québécoise passe d'abord par la reconnaissance de l'importance de l'industrie minérale, et par l'implantation d'actions ciblées et innovatrices. Il ne s'agit pas de bouleverser les structures existantes, mais plutôt de renforcer les acquis et de corriger les déficiences en les adaptant à la réalité d'aujourd'hui en collaboration avec tous les intervenants.